

## **Questions aux candidats Senassais -Élections municipales 2026 – Monsieur Terry CHABERT - Liste UN NOUVEAU SOUFFLE POUR SENAS**

### **DÉVELOPPEMENT URBAIN PROBLÉMATIQUE**

#### **Questions aux candidats :**

#### **Comment comptez-vous inscrire Sénas dans la trajectoire nationale du ZAN ?**

L'ambition de notre projet est de stopper l'agrandissement massif de la commune. Malheureusement, plusieurs projets immobiliers sont déjà lancés et nous ne pourrions pas stopper la dynamique lancée lors du précédent mandat. Néanmoins, nous souhaitons que Sénas s'inscrive à l'avenir dans la trajectoire du ZAN à travers la réhabilitation du foncier existant et la lutte contre la vacance foncière (la Métropole Aix-Marseille Provence estime à environ 200 le nombre de logements vacants, principalement en centre-ville). De cette manière, nous nous inscrivons dans une démarche radicalement différente, de reconquête du cœur de ville et d'abandon de l'habitude d'extension de l'agglomération. De plus, nous prévoyons de désimperméabiliser plusieurs zones et notamment les places Auguste Jaubert et du 11 Novembre (en partie), l'ancienne caserne des pompiers en cœur de ville avec la création d'un parc arboré, la création de jardinières et la plantation d'arbres en bordures d'axes importants tels que la traversée du cœur de ville par la RD7N et plus globalement, la végétalisation de nos rues et espaces publics.

#### **Envisagez-vous de fixer dès le début du mandat un objectif communal de zéro artificialisation des sols ?**

Nous fixons l'objectif de 0 artificialisation nette des sols sur de nouveaux projets et souhaitons intégrer cet objectif dans la mise en place d'une réflexion globale sur l'urbanisme communal. Néanmoins, il nous semble difficilement réalisable de compenser l'artificialisation des grands projets immobiliers dont les permis de construire ont été accordés au cours des dernières années.

#### **Quels outils réglementaires et opérationnels entendez-vous mobiliser pour limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?**

En tant qu'élu municipal de 2020 à 2022, délégué au patrimoine naturel et représentant de la commune au sein du conseil syndical du Parc naturel régional des Alpilles, j'ai porté la création de la Zone agricole protégée (ZAP) de Sénas ainsi que la création d'un forêt communale sous gestion de l'Office national des forêts avec qui nous avons conventionné.

Malheureusement, le plan d'action et d'animation de la ZAP a été abandonné par l'actuelle municipalité. Nous souhaitons le réactiver et le renforcer, avec des actions telles que la réalisation d'un inventaire foncier et des friches, un accompagnement des propriétaires pour lutter contre la spéculation foncière et favoriser la remise en culture, un accompagnement des exploitants agricoles mais aussi des jeunes qui souhaitent s'intégrer, la lutte contre les dépôts sauvages et les pollutions ainsi qu'une formation des agents municipaux, notamment de la police municipale, en matière d'urbanisme afin que la commune soit plus attentive aux infractions. En matière d'espaces naturels, nous nous engageons à ne porter aucun projet important, en particulier dans les secteurs du massif des Alpilles, de la Cabre et de la Pécoule, comme des bords de Durance.

**Comment comptez-vous mettre en œuvre, à l'échelle de la commune, une urbanisation raisonnée conciliant développement démographique, préservation des terres agricoles et naturelles, maîtrise de l'artificialisation des sols et prévention des risques ?**

La zone agricole protégée limitera dans le futur une extension massive de la commune et nous souhaitons faire un moratoire sur de nouveaux grands projets immobiliers.

Notre objectif, comme précisé plus haut, est de réorienter nos objectifs vers la reconquête des logements vacants en coeur de ville.

En matière de prévention des risques, nous continuerons à soutenir le PNRA qui a la compétence déléguée DFCI. Concernant le risque inondation, nous nous engageons à plusieurs actions : désimperméabilisation partielle des places et création progressive de petits îlots désimperméabilisés et/ou végétalisés en coeur de ville, dans les lotissements très denses et aux abords des grands axes routiers. Nous réaliseront au plus vite référencement des secteurs les plus à risque, en prenant pour références les inondations de juin 2023 et septembre 2025, afin de prioriser les secteurs sur lesquels nous devons travailler.

Une étude devra également être menée quant à notre réseau pluvial, inexistant et s'appuyant quasi exclusivement sur le réseau d'irrigation agricole, afin de mieux répartir les évacuations des eaux de pluie et ainsi limiter les risques d'engorgements - notamment en perspective de l'impact des constructions lancées. Un redimensionnement de certains canaux et bassins de rétentions actuels pourra être envisagé.

*Sources : Cartographie des flux de consommation d'espaces – Portail de l'artificialisation des sols ; Artificialisation des sols (CEREMA 2014-2024) ; Registre Parcellaire Graphique (IGN 2023).*

## **PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS**

### **Questions aux candidats :**

**Envisagez-vous d'engager une actualisation de la cartographie des zones exposées au risque inondation ?**

Oui, en cohérence avec les actions décrites en matière de lutte contre le risque inondation.

**Comptez-vous adapter le PLU en conséquence afin de renforcer la prévention et limiter l'exposition de nouvelles constructions aux aléas identifiés ?**

Oui, dans la mesure du possible au regard de notre rattachement à la métropole Aix-Marseille Provence.

**Quelles mesures concrètes entendez-vous mettre en œuvre pour réduire le ruissellement et protéger les habitants et les activités économiques ?**

Comme décrit précédemment, nous intégrons des actions de désimperméabilisation et de végétalisation dans l'ensemble de nos projets d'aménagement (places Auguste Jaubert et du 11 novembre, ancienne caserne des pompiers, cours des écoles, axes routiers, créations d'îlots en zone urbaine). Nous portons aussi un projet d'envergure en matière de lutte contre le risque inondation comme décrit.

## **PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES, PROMOTION DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES CIRCUITS COURTS**

### **Questions aux candidats :**

#### **Comment comptez-vous protéger durablement les terres agricoles de Sénas contre l'artificialisation ?**

J'ai porté la création de la Zone agricole protégée avec Monique Buntz, qui était alors adjointe au maire déléguée à l'agriculture et à l'environnement. Nous souhaitons relancer son plan d'action et d'animation, de manière plus ambitieuse qu'il ne l'était.

#### **Quelle stratégie souhaitez-vous déployer pour soutenir l'installation agricole, l'agriculture biologique et les circuits courts ? Quelle place souhaitez-vous donner à l'agriculture biologique et aux circuits courts dans la politique municipale (cantines, marchés, foncier) ?**

Dans le cadre du plan d'action et d'animation de la ZAP, nous souhaitons travailler plus étroitement avec la SAFER mais aussi les réseaux associatifs spécialisés afin de mener plusieurs actions :

- Inventaire foncier permettant d'identifier les friches
- Recensement de la population agricole tenant compte de son vieillissement, afin d'accompagner les démarches de transmission et de prises
- Sensibilisation et accompagnement des propriétaires fonciers non-exploitants agricoles afin de faciliter le maintien ou la remise en culture
- Réaffirmer l'identité rurale et agricole de Sénas, y compris dans notre communication, dans nos animations, manifestations et dans la mise à l'honneur de nos producteurs locaux, marchés, etc.
- Soutien au commerce de proximité, en particulier lorsqu'il met en valeur les produits locaux
- Continuer les actions existantes en matière de préparation des repas à partir de produits locaux
- Promouvoir la marque Valeurs parc avec le PNRA auprès de nos producteurs locaux et ainsi les inciter à s'inscrire dans une démarche cohérente avec la labellisation

#### **Envisagez-vous des mesures spécifiques pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ?**

Décrit plus haut dans les actions en faveur de la transmission / reprises d'activités agricoles. Nous pourrions aussi, dans la mesure du possible et en concertation avec la SAFER, favoriser les jeunes agriculteurs qui s'installent pour l'attribution des baux de terrains municipaux à caractère agricole.

#### **Comment comptez-vous renforcer l'autonomie alimentaire locale et lutter contre la précarité alimentaire ?**

Nous souhaitons respecter le projet alimentaire territorial (PAT) existant et mener de nouvelles actions, telles que la création de jardins potagers partagés sur des terrains municipaux.

**RESTAURATION COLLECTIVE ET APPLICATION DE LA LOI EGALIM** La loi Egalim impose aux services de restauration collective publique :

**Questions aux candidats :**

**Comment comptez-vous mettre la cantine communale de Sénas en conformité avec la loi Egalim ?**

Respect du PAT.

**Quel calendrier envisagez-vous pour atteindre les 50 % de produits durables, dont 20 % de bio ?**

Nous souhaitons atteindre progressivement cet objectif à l'issue du mandat.

**Comptez-vous privilégier l'approvisionnement local afin de soutenir les producteurs du territoire ?**

Oui

## **SANTÉ PUBLIQUE, LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET QUALITÉ DE VIE**

**Questions aux candidats :**

**Comptez-vous faire appliquer strictement l'interdiction de brûlage par des contrôles et des verbalisations effectives ?**

Oui, avec un renforcement de la prévention et de la sensibilisation.

**Quels moyens humains et matériels la commune allouera-t-elle à cette mission (police municipale, information, dispositifs alternatifs de collecte) ?**

Nous souhaitons la formation d'au moins un agent de police municipale à l'urbanisme et aux enjeux environnementaux.

Par ailleurs, nous pourrions mettre en place un composteur municipal ouvert à la population ou encore proposer la mise à disposition d'un broyeur de végétaux de manière périodique en lien avec nos services techniques et notre point d'apport volontaire des déchets. Un service de récupération auprès des particuliers pourrait être envisagé, notamment pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.

**Envisagez-vous des mesures spécifiques pour réduire l'exposition des habitants aux pollutions liées au trafic routier ?**

Nous pourrions envisager d'entamer un dialogue avec la société d'autoroute afin de créer une portion à vitesse réduite pour la traversée de Sénas.

**Comment comptez-vous veiller au respect des règles encadrant le sulfatage et les traitements phytosanitaires à proximité des habitations et des zones sensibles ?**

Des actions de sensibilisation des agriculteurs pourront être menées dans le cadre du plan d'action et d'animation de la ZAP. Des clauses particulières pourront être rajoutées aux baux des terres agricoles municipales. Et comme indiqué, au moins un policier municipal sera formé spécifiquement et pourra être amené à sanctionner.

## **Pollution de l'eau – PFAS, pesticides et nitrates**

### **Questions aux candidats :**

#### **Comptez-vous mettre en place des mesures spécifiques de protection des aires d'alimentation des captages contre les intrants chimiques agricoles ?**

Comme décrit, nous souhaitons promouvoir la réduction de l'usage des produits chimiques et l'adoption de pratiques agricoles plus durables au travers du plan d'action et d'animation de la ZAP. Des actions similaires de sensibilisation pourront aussi être menées auprès de l'ensemble de population.

Nous souhaitons également sauvegarder et/ou recréer des bandes enherbées, des haies et couverts végétaux.

#### **Envisagez-vous d'encourager la transition vers des pratiques agricoles raisonnées ou biologiques sur les zones sensibles ?**

Oui, au travers du plan d'action et d'animation de la ZAP qui devra devenir progressivement un outil de transition à long terme des pratiques agricoles.

#### **Quelle stratégie comptez-vous déployer pour garantir à long terme une eau potable de qualité aux habitants de Sénas ?**

Outre le soutien à l'évolution des pratiques agricoles, plusieurs mesures devront être prises à court termes, comme le raccordement d'entreprises à la station d'épuration de la commune (promis mais non réalisé) et une plus grande fermeté face aux problèmes de rejets d'eaux usées dans la nature et dans des canaux d'irrigation. La commune jouera pleinement son rôle en la matière.

Par ailleurs, il nous semble important de mener une réflexion à plus long terme avec la métropole, notamment dans le cadre du PLUI, afin de pouvoir raccorder au réseau des eaux usées les maisons à proximité immédiate de la zone urbaine et de façon à limiter voire supprimer les risques de rejets sauvages ou de problèmes liées aux fosses septiques.

## **GESTION DES DÉCHETS ET SOBRIÉTÉ DES USAGES**

### **Questions aux candidats :**

#### **Afin de limiter les dépôts sauvages, comptez-vous obtenir de l'intercommunalité la mise en place d'un système de collecte des déchets du BTP adapté au tonnage des professionnels ?**

Oui et aussi tenant compte des réalités économiques : le coût trop élevé du dépôt des déchets peut aussi malheureusement encourager les dépôts sauvages. En parallèle, nous souhaitons mener une politique volontariste en matière de lutte contre les dépôts sauvages, qu'ils soient professionnels ou non. Outre la formation d'au moins un policier municipal, nous souhaitons identifier les zones les plus frappées afin d'y installer des caméras portatives destinées à la poursuite des contrevenants. Des subventions régionales existent pour financer les caméras.

Nous prévoyons aussi de mener des actions de prévention auprès de la population, par exemple grâce à l'organisation de journées bénévoles sur communale sur le format « Nettoyons le sud » ou encore les jeunes (maison des jeunes notamment) et dans le cadre de projets intergénérationnels.

## **MOBILITÉS DURABLES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

### **Question aux Candidats :**

#### **Cette politique de périurbanisation, qui renforce la dépendance à la voiture et aggrave nuisances et pollutions, vous paraît-elle viable ?**

Non, d'autant qu'elle a de lourds impacts en matière de désertification des centres-villes. C'est pour cela que nous souhaitons mener une politique de reconquête urbaine avec l'objectif d'un partenariat entre la commune, la région (au travers de l'établissement public foncier), la métropole, le département, des investisseurs privés et des bailleurs sociaux.

L'objectif de ces partenariats sera l'acquisition de bâtis à usage d'habitations insalubres ou présentant des risques, afin de les rénover et les remettre sur le marché soit par la revente soit par la location avec loyers modérés.

L'impact positif est multiple : mobiliser des fonds privés pour l'acquisition, des fonds publics ou des bailleurs ou la rénovation en contrepartie de loyers modérés, ce qui permettra à la commune de tendre vers le respect de son taux de logements sociaux obligatoires, tout en soutenant des actions visant à rénover le centre-ville, reconquérir des logements vides et ainsi limiter les besoins en matière d'extension périurbaine et d'artificialisation des sols, lutter contre les logements insalubres et les marchands de sommeil, et favoriser la revitalisation du centre-ville avec un impact positif sur l'économie locale.

## **PATRIMOINE : ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE L'ÉGLISE SAINT-AMAND**

### **Questions aux candidats :**

#### **Quelles démarches comptez-vous entreprendre auprès des Architectes des Bâtiments de France afin de finaliser le programme de restauration ?**

Après plusieurs années de blocages liées à la gestion municipale de la démolition de l'ancien presbytère accolé à l'église Saint-Amand, la situation semble s'être améliorée puisque la municipalité actuelle a annoncé le lancement des travaux de restauration de la façade occidentale de l'église. Néanmoins, annoncés pour démarrer en janvier 2026, ils n'ont toujours pas débuté. Les raisons de ce retard demeurent inexplicables et la situation devra être analysée rapidement.

Nous prévoyons naturellement la restauration complète de la façade de l'église mais aussi l'aménagement d'un espace végétalisé ombragé dans le terrain laissé libre par la destruction de l'ancien presbytère. Cet espace vert sera pensé avec plusieurs objectifs : la mise en valeur et le respect du caractère patrimonial et historique de l'église ; la création d'ombrage ; la création d'un véritable lieu de vie sociale par le mobilier urbain (bancs, fontaine envisagée...).

#### **Envisagez-vous l'élaboration d'un calendrier précis d'achèvement des travaux ?**

Notre objectif est d'identifier et de solutionner les raisons du retard dans le lancement des travaux afin qu'ils puissent démarrer courant 2026, pour un achèvement en 2027.

#### **Quelles stratégies de financement (subventions État, Région, Département, mécénat) comptez-vous mobiliser pour permettre la clôture définitive du chantier ?**

Financements classiques pour la façade de l'église, monument historique. Un appel au mécénat pourra être réalisé auprès des particuliers, des entreprises ou des fondations et associations patrimoniales (ex. : association locale SOS Clocher).

La végétalisation pourra être soutenue par la Région et le Département notamment.

### **Quelle place souhaitez-vous donner à l'église Saint-Amand dans la politique patrimoniale et culturelle de la commune ?**

Sénas doit redevenir une commune de culture, grâce à un soutien plus affirmé de ses équipements publics tels que le théâtre de l'Eden et la médiathèque Pierre Beynet. Nous souhaitons aussi renouer avec le riche passé patrimonial de la commune, par la création d'un parcours patrimonial historique de Sénas qui rappellera ou fera découvrir aux habitants l'histoire de Sénas et de ses monuments actuels ou disparus, ainsi que son patrimoine immatériel, environnemental et rural. L'église Saint-Amand sera naturellement intégrée à ce parcours. Par ailleurs, il existe ponctuellement des activités culturelles telles que des concerts dans l'église. Nous pourrions aisément en développer le nombre mais aussi proposer l'organisation de véritables journées européennes du patrimoine à Sénas, autour de l'église, avec un événement populaire dans l'espace vert créé sur l'emplacement de l'ancien presbytère.

## **GOVERNANCE, TRANSPARENCE ET DÉMOCRATIE LOCALE**

### **Questions aux candidats :**

#### **Comment comptez-vous informer la population en amont des projets d'aménagement, d'urbanisme ou d'équipements structurants, avant toute décision définitive ?**

La concertation citoyenne pour la communication et l'élaboration des grands projets de Sénas nous tient particulièrement à cœur, elle est même l'ADN de notre candidature. Nous prônons de prendre plus de temps pour co-construire ces projets avec les habitants et les partenaires, afin d'en assurer la réussite.

Elle se fera par l'organisation de réunions publiques, de réunions de quartiers, d'ateliers dédiés et éventuellement de référendums (notamment pour les projets structurants qui n'auraient pas été prévus en amont des élections et annoncés pendant la campagne électorale). Ainsi, une délégation d'adjoints au maire sera créée pour la démocratie locale, la transparence, l'éthique et la communication. Par ailleurs, plusieurs élus auront une délégation de référents de quartier, afin de devenir les interlocuteurs privilégiés des habitants pour les problématiques du quotidien et assurer une meilleure connexion entre les habitants, leurs élus et les services municipaux.

#### **Envisagez-vous d'organiser des réunions publiques régulières, des concertations formalisées ou des consultations citoyennes pour recueillir l'avis des habitants ?**

Oui, cf. question précédente.

#### **Comptez-vous mettre en ligne de manière accessible et systématique les études d'impact, dossiers techniques, budgets prévisionnels et calendriers des projets ?**

Oui.

#### **Comment garantirez-vous la transparence des décisions municipales, notamment en matière d'urbanisme et de gestion foncière ?**

Plusieurs actions : meilleure intégration des élus de la minorités dans le travail municipal, notamment au travers des commissions ; retransmission en direct du conseil municipal filmé, remettre en ligne un compte rendu complet de chaque conseil municipal (et pas seulement un compte rendu réduit de l'adoption des délibération) ainsi que permettre les questions du public lors des conseils municipaux grâce à une modification du règlement du conseil municipal.

**Envisagez-vous la création de commissions extra-municipales associant habitants, experts et acteurs locaux sur les sujets stratégiques (urbanisme, environnement, patrimoine, mobilités) ?**

Oui, en particulier pour les projets structurants.

**Quelle place souhaitez-vous accorder à l'évaluation des politiques publiques en cours de mandat (bilans annuels, indicateurs de suivi, objectifs mesurables) ?**

En premier lieu, nous nous sommes engagés à la réalisation d'un audit financier de la mairie de Sénas dès le début du mandat et dont les conclusions seront rendues publiques. Nous nous engageons également à la mise en place d'une feuille de route pour chaque année du mandat, tenant compte des contraintes budgétaires, réglementaires et intégrant des temps de co-construction citoyenne. Ces feuilles de route pourront faire l'objet de présentation en réunions publiques, avec l'annonce des réalisations prévues (par exemple pour l'année en cours ou à venir). Elles pourront ainsi permettre la transparence quant à la réalisation des projets et sur leurs financements.